

TAUX
<b>FDL</b>
2026



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 379 TAPONNAT-FLEURIGNAC  
 ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME  
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE CONFOLENS

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 406 697	40,81	119,65	1 455 000	593 786	43,81	637 436
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	50 029	56,43	115,82	50 300	28 384	56,43	28 384
Taxe d'habitation (TH)	48 798	7,92	44,16	38 200	3 025	9,68	3 698
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					<b>625 195</b>		

  

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	<b>669 518</b>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	10	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		43,66	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	669 518	= 1,070000	60,38	
Taxe d'habitation (TH)	625 195		8,47	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			7 498	0	0	- 123 107	- 115 609

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
669 518		- 115 609		553 909

À ANGOULEME  
 Le 23 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 MICHAEL WEISPHAL

Le 28/04/2026  
 Pour la Commune, la Maire,  
 Annie TEXIER



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 379 TAPONNAT-FLEURIGNAC  
 ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME  
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE CONFOLENS

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 469	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	77 400	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	450	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	39	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		b. Par la loi (terres agricoles)	19 108	f. Transformateurs électriques	
	5 303	c. Par la loi (autres)	98	g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS	237	b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
c. Mayotte	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA compensant la TH	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		a. Résidences secondaires et assimilées	38 200	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,792869
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS	-10 809	d. Taux FB commune 2020	17,92
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV	>>>	e. Taux FB département 2020	22,89
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS	>>>		

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026 14	Taux des EPCI de 2025 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	49,87	124,68	5,03	119,65
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,76	139,40	23,58	115,82
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,30	59,18	15,02	44,16
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	11,99
b. Taux maximum de la majo	1,20

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

## Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	24,19
--	-------